

The CHAIRMAN said that the Committee would have to decide by a two-thirds majority whether it wished to reconsider the text of sub-paragraph (b).

The meeting rose at 1 p.m.

TWO HUNDRED AND SEVENTEENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 5 May 1949, at 3 p.m.*

Chairman: Mr. Charles MALIK (Lebanon), later, Mr. H. Smitt INGEBRETSEN (Norway).

152. Freedom of information: report of the Economic and Social Council (A/631) (continued)

DRAFT CONVENTION ON FREEDOM OF INFORMATION (E/1065) (CONTINUED)

Article 4 (continued)

The CHAIRMAN referred to the amendment to article 4 of the convention on freedom of information submitted by the representative of Saudi Arabia at the previous meeting and asked him whether he wished to press his amendment.

Mr. BAROODY (Saudi Arabia) withdrew his amendment as no motion for the reconsideration of sub-paragraph (b) had been made.

The CHAIRMAN called for a vote on the whole of article 4, as amended. It read as follows:

"Nothing in the present convention shall affect the right of any Contracting State to take measures:

"(a) Which it deems necessary to safeguard its external financial position and balance of payments, provided, however, that import restrictions imposed for this purpose are being applied more widely and not exclusively upon informational material;

"(b) To develop and protect its national news enterprises;

"(c) To prevent restrictive or monopolistic practices or agreements in restraint of the free flow of information;

"(d) To control international broadcasting originating within its territory;

"provided that such measures may not be used as a means of preventing the entry, movement or residence of nationals of other Contracting States engaged in the gathering and transmission of information and opinions for dissemination to the public."

Article 4, as amended, was rejected by 14 votes to 11, with 8 abstentions.

The CHAIRMAN pointed out that the reconsideration of the article, even though it had been rejected, or the introduction of a substitute text could be effected only if a two-thirds majority voted in favour of such proposals.

Procedural proposal submitted by the Netherlands delegation (A/C.3/498) (continued)

The CHAIRMAN reopened the discussion on the Netherlands proposal that the draft convention

Le PRÉSIDENT déclare que la Commission devra décider à la majorité des deux tiers de ses membres si elle désire procéder à un nouvel examen du texte de l'alinéa b).

La séance est levée à 13 heures.

DEUX CENT DIX-SEPTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 5 mai 1949, à 15 heures.*

Président: M. Charles MALIK (Liban), puis M. H. Smitt INGEBRETSEN (Norvège).

152. Liberté de l'information: rapport du Conseil économique et social (A/631) (suite)

PROJET DE CONVENTION RELATIF À LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION (E/1065) (SUITE)

Article 4 (suite)

Le PRÉSIDENT fait allusion à l'amendement à l'article 4 de la convention relative à la liberté de l'information soumis à la précédente séance par le représentant de l'Arabie saoudite, et demande à ce dernier s'il désire maintenir son amendement.

M. BAROODY (Arabie saoudite) retire son amendement, aucune motion n'ayant été déposée en vue de la remise à l'étude de l'alinéa b).

Le PRÉSIDENT met alors aux voix l'ensemble de l'article 4 amendé, qui se lit comme suit:

"Aucune des dispositions de la présente Convention ne portera atteinte au droit qu'a tout Etat contractant de prendre les mesures :

"a) Qui lui semblent nécessaires pour sauvegarder la position financière à l'extérieur et sa balance des paiements, étant entendu toutefois que les restrictions à l'importation imposées à cet effet seront plus larges et ne s'appliqueront pas exclusivement aux matériaux d'information;

"b) Destinées à développer et protéger ses entreprises nationales d'information;

"c) Destinées à mettre obstacle aux pratiques restrictives ou monopolisatrices ou à la conclusion d'accords qui gêneraient la libre circulation des informations;

"d) Destinées à assurer le contrôle des émissions internationales de radiodiffusion transmises depuis son territoire;

"étant entendu que ces mesures ne doivent pas servir à mettre obstacle à l'admission, aux déplacements ou au séjour sur son territoire de ressortissants d'autres Etats contractants dont l'activité consiste à recueillir et à transmettre des informations et des opinions pour les répandre parmi le public."

Par 14 voix contre 11, avec 8 abstentions, l'article 4 tel qu'il a été amendé est rejeté.

Le PRÉSIDENT fait remarquer qu'un nouvel examen de l'article, bien que ce dernier ait été rejeté, ou la présentation d'un texte de remplacement, ne pourrait s'effectuer que si une majorité des deux tiers se prononçait à cet effet.

Proposition de procédure présentée par la délégation des Pays-Bas (A/C.3/498) (suite)

Le PRÉSIDENT rouvre la discussion sur la proposition des Pays-Bas visant à renvoyer à la qua-

on freedom of information should be referred to the fourth session of the General Assembly (A/C.3/498).

Mr. VAN HEUVEN GOEDHART (Netherlands) said that the voting on article 4 and the fact that there had been so many abstentions on other votes had strengthened his opinion that his proposal had been opportune.

Mr. DAVIES (United Kingdom) felt that, in the light of the arguments advanced by the Netherlands representative and particularly of the voting on article 4, he must reluctantly revise his former opinion that work should continue on the convention on freedom of information. It was essential to have a carefully drafted convention which would be likely to attract the greatest possible number of ratifications. The failure to draft a sound convention would be more dangerous than delay. It was, however, essential that further work on the convention at the fourth session of the General Assembly should not impede the dispatch of the other items which would be placed on the Third Committee's agenda.

The best compromise solution, therefore, would be for an *ad hoc* committee comprising the members of the Third Committee to meet two weeks before the opening of the fourth session of the General Assembly for the specific purpose of completing the draft of the convention on freedom of information. The results achieved by that committee would go direct to the Third Committee and to the plenary meeting of the Assembly.

Mr. VAN HEUVEN GOEDHART (Netherlands) said that he would willingly support any amendment to that effect which the United Kingdom representative might make to his proposal (A/C.3/498). He fully agreed concerning the importance and desirability of expediting the completion of the convention.

Mr. RAO (India) thought that both conventions formed part of a single whole. If the Netherlands amendment were adopted, the delegation of India would reserve the right to propose that the first convention should also be deferred until the fourth session of the General Assembly.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) agreed with the representative of India that both conventions formed a single instrument. The main objection to deferring the second convention until the fourth session was that substantive amendments to it presented at that session might be ruled out of order as affecting matters already adopted during the third session. There was not, in his opinion, a great deal more work to be done on the second convention; it should be completed at the current session. The first convention dealt merely with the gathering and transmission of news; the second with the very nature of freedom of information. The first convention might be useful to the monopolies which, he believed, controlled information agencies; the second might impose restrictions upon their activities. That, in his opinion, was the true political motive behind the motion for deferment, which he most strongly opposed.

trième session de l'Assemblée générale le projet de convention relatif à la liberté de l'information (A/C.3/498).

M. VAN HEUVEN GOEDHART (Pays-Bas) déclare que le vote sur l'article 4 et le fait qu'il y ait eu un nombre important d'abstentions au cours des autres scrutins le confirment dans l'opinion que sa proposition était opportune.

M. DAVIES (Royaume-Uni), qui estimait auparavant que la Commission devait continuer l'examen de la convention relative à la liberté de l'information, déclare que, en raison des arguments présentés par le représentant des Pays-Bas, et aussi en raison du résultat du vote sur l'article 4, il doit, à son regret, revenir sur son opinion. Il est essentiel de produire une convention soigneusement rédigée et susceptible de recueillir le plus grand nombre possible de ratifications. Si l'on ne parvenait pas à établir une convention solide, cela serait plus dangereux encore qu'un délai. Il importe cependant au premier chef que les travaux auxquels donnera lieu la convention à la quatrième session de l'Assemblée générale ne gênent pas l'examen des autres points qui figureront à l'ordre du jour de la Troisième Commission.

Le meilleur compromis consisterait donc à réunir, deux semaines avant l'ouverture de l'Assemblée générale, une commission spéciale composée des membres de la Troisième Commission, dans le but précis d'achever la rédaction de la convention relative à la liberté de l'information. Le résultat des travaux de cette commission serait transmis directement à la Troisième Commission et à l'Assemblée siégeant en séance plénière.

M. VAN HEUVEN GOEDHART (Pays-Bas) répond qu'il soutiendra avec plaisir tout amendement à sa proposition (A/C.3/498) que le représentant du Royaume-Uni pourrait déposer à cet effet. Il est entièrement d'accord sur l'importance et la nécessité de hâter l'élaboration de la convention.

M. RAO (Inde) estime que les deux conventions font partie d'un même tout. Si l'on adoptait l'amendement des Pays-Bas, la délégation de l'Inde se réservait le droit de proposer que la première convention soit également renvoyée à la quatrième session de l'Assemblée générale.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) est d'accord avec le représentant de l'Inde : les deux conventions constituent un instrument unique. La principale objection qu'il y aurait à renvoyer la seconde convention à la quatrième session, c'est que les amendements sur le fond qui pourraient être soumis au cours de cette session pourraient être considérés comme irrecevables car ils se rapporteraient à des questions déjà réglées à la troisième session. A son avis, la seconde convention ne demande plus beaucoup de travail et son élaboration doit pouvoir être实现ée durant la session en cours. La première convention ne traite que de l'accès aux informations et de leur transmission ; la seconde traite de la nature même de la liberté de l'information. La première convention peut être utile pour les monopoles qui, à son sens, contrôlent les entreprises d'information ; la seconde pourrait imposer des restrictions à leur activité. Tel est, à son avis, le motif véritable de la motion de renvoi, à laquelle il est énergiquement opposé.

Mr. MAKIN (Australia) felt that the continuity of the work of the Third Committee was important since it was fully cognizant with the problems involved. If there were no procedural obstacles, the Third Committee itself rather than an *ad hoc* committee should meet.

Mr. DAVIES (United Kingdom) accepted that suggestion.

Mr. CANHAM (United States of America) believed that three basic considerations were involved: the cause of freedom of information, the prestige of the United Nations and the position of the Third Committee with regard to its work during the third session.

The Netherlands proposal as amended by the United Kingdom representative was fully in accordance with the protection of freedom of information along the lines laid down by the General Assembly when it had instructed the Third Committee to deal with that subject. The United Kingdom amendment, moreover, was relevant to a question which was being discussed at the current session — that of expediting the work of the General Assembly. It might even set a valuable precedent, that of a committee, perhaps including a greater number of technical experts and advisers, sitting between sessions to deal with a specific problem. The Third Committee's work during the third session might, however, be stultified if all the results it had achieved came up for reconsideration.

To meet the objections of the Indian delegation, he suggested that the first convention should be submitted to the General Assembly at the current session, but that Member States should not be asked to sign it until work had been completed on the second convention at the fourth session.

Mr. Canham thought that the two conventions were not inseparable, as States were fully entitled to sign one but not the other, if they so desired. The first convention formed a complete and well-balanced instrument, since the amalgamation of the convention on the gathering and international transmission of news with the convention on the international right of correction provided for both privileges and responsibilities. If examination of the first convention were reopened, as the USSR representative wished, the Committee would be faced with the same situation as that which had confronted it at the opening of the second part of the third session.

The CHAIRMAN thought that the Australian suggestion involved no insuperable procedural obstacle.

At the request of Mr. DAVIES (United Kingdom), Mr. VAN HEUVEN GOEDHART (Netherlands) agreed to incorporate both the Australian amendment and the United Kingdom amendment in his proposal (A/C.3/498).

Mr. PENTEADO (Brazil) supported the Netherlands proposal, thus amended (A/C.3/500), as the lesser of two evils.

M. MAKIN (Australie) estime qu'il importe de sauvegarder la continuité des travaux de la Troisième Commission, car celle-ci est pleinement au courant des problèmes en jeu. Si aucun obstacle de procédure ne s'y oppose, c'est la Troisième Commission elle-même, plutôt qu'une commission spéciale, qui devrait se réunir.

M. DAVIES (Royaume-Uni) accepte cette suggestion.

M. CANHAM (Etats-Unis d'Amérique) estime que trois considérations essentielles sont en jeu: la cause de la liberté de l'information, le prestige de l'Organisation des Nations Unies et la position de la Troisième Commission en ce qui concerne ses travaux au cours de la troisième session.

La proposition des Pays-Bas, compte tenu de l'amendement du représentant du Royaume-Uni, est pleinement conforme aux principes de la protection de la liberté de l'information, tels que les a définis l'Assemblée générale lorsqu'elle a chargé la Troisième Commission d'étudier la question. De plus, l'amendement du Royaume-Uni touche à une question qui a été débattue à la présente session : celle de la façon dont on pourrait accélérer les travaux de l'Assemblée générale. Il pourrait même établir un précédent précieux, celui d'une commission qui comporterait peut-être un plus grand nombre d'experts et de conseillers techniques et qui siégerait entre les sessions pour traiter de problèmes précis. Les résultats atteints par la Troisième Commission au cours de la troisième session pourraient cependant être compromis si tout le travail accompli devait être soumis à un nouvel examen.

Pour répondre aux objections de la délégation de l'Inde, M. Canham propose de soumettre la première convention à la session actuelle de l'Assemblée générale, mais de ne demander aux Etats Membres de la signer que lorsque la seconde convention aura été établie au cours de la quatrième session.

M. Canham estime que les deux conventions ne sont pas inséparables, puisque les Etats peuvent parfaitement n'en signer qu'une, s'ils le désirent. La première convention constitue un instrument complet et bien équilibré, puisque, en fusionnant la convention relative à l'accès aux informations et à leur transmission d'un pays à l'autre et la convention relative à l'institution du droit de rectification en matière internationale, on a prévu à la fois les priviléges et les responsabilités. Si l'on remettait à l'examen la première convention, comme le représentant de l'URSS en a exprimé le désir, la Commission se retrouverait au point où elle en était à l'ouverture de la deuxième partie de la troisième session.

Le PRÉSIDENT estime que la proposition de l'Australie ne se heurte à aucun obstacle insurmontable de procédure.

Sur la demande de M. DAVIES (Royaume-Uni), M. VAN HEUVEN GOEDHART (Pays-Bas) accepte d'incorporer dans sa proposition (A/C.3/498), en même temps que l'amendement du Royaume-Uni, la suggestion du représentant de l'Australie.

M. PENTEADO (Brésil) soutient la proposition des Pays-Bas ainsi amendée (A/C.3/500/Rev.1) qui, selon lui, constitue un moindre mal.

Mr. DEMCHENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) said that some delegations seemed to be attempting to undermine the work which had already been accomplished. The Ukrainian delegation had supported the proposal (A/C.3/389) that the conventions should be sent to the Economic and Social Council for consideration, and that they should then be presented to the General Assembly. When the Committee had opened the general debate, the delegations of the Netherlands, the United Kingdom and the United States had asserted that the question had been debated sufficiently and that the conventions had to be studied without delay; at the current stage the Committee was being told that more time was necessary. Work had progressed and as a result the drafting of the first convention had been completed. That convention contained no restrictions on the activities of news agencies and enabled the monopolies of the United States and the United Kingdom to exercise domination over the weaker countries. The Committee had progressed as far as the consideration of the convention on freedom of information, which might inconvenience the United States news monopolies. None of the arguments used in favour of the postponement of that convention were well founded. The Committee did have sufficient time for the consideration and drafting of the convention on freedom of information.

The lack of time was not the real motive for suggesting postponement of the preparation of the convention. The real purpose was to allow the United States delegation time to find a method of rallying those countries which had shown some reluctance to accept proposals for provisions encroaching upon their domestic legislation. In his view, the substantial agreement between the United Kingdom and Netherlands delegations might be interpreted in the light of the United States delegation's wish for such a breathing space. That, however, was a most undesirable use of the procedure of the General Assembly.

He would therefore urge that both conventions should be completed during the third session of the General Assembly.

Mr. Ingebretsen (Norway) took the chair.

Mr. VAN HEUVEN GOEDHART (Netherlands) drew the Ukrainian representative's attention to the number of abstentions recorded on many of the votes during the discussion of the second convention; in some cases they had exceeded the total of the votes for and against a proposal. That fact proved that many delegations were neither subject to dictation nor in a position to decide on the merits of the proposals before them. That was the real — and the sole — reason why he had proposed deferment of that convention. A far more definite expression of opinion would be essential if the convention were to be wholly satisfactory.

Mr. WOULBROUN (Belgium) supported the original Netherlands proposal (A/C.3/498). The original United Kingdom proposal for an *ad hoc*

M. DEMTCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) déclare que certaines délégations semblent vouloir compromettre les résultats des travaux qui ont déjà été accomplis. La délégation de la RSS d'Ukraine a appuyé la proposition (A/C.3/389) tendant à renvoyer les conventions au Conseil économique et social pour examen, après quoi elles seraient soumises à l'Assemblée générale. Lorsque le débat général s'est engagé à la Commission, les délégations des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont déclaré que la question avait été suffisamment discutée et qu'il convenait de procéder sans délai à l'examen des conventions; or, voici qu'on affirme que de nouveaux délais sont nécessaires. Les travaux ont avancé, ce qui a permis de terminer la rédaction de la première convention. Cette convention n'impose aucune restriction aux activités des entreprises d'information et permet aux monopoles des Etats-Unis et du Royaume-Uni d'exercer leur domination sur les pays plus faibles. La Commission en est arrivée à l'examen de la convention relative à la liberté de l'information qui risque de gêner les monopoles qu'exercent les entreprises d'information américaines. Tous les arguments qu'on a invoqués en faveur de l'ajournement de l'examen de cette convention manquent de bien-fondé. La Commission dispose du temps nécessaire pour examiner et pour établir le texte de la convention relative à la liberté de l'information.

En réalité, ce n'est pas au manque de temps que sont dues les propositions tendant à remettre à plus tard la rédaction de la convention. En fait, on a besoin d'un délai qui permettrait à la délégation des Etats-Unis de trouver le moyen de rallier les Etats qui se sont montrés peu disposés à adopter des dispositions qui risquent de porter atteinte à leur législation nationale. M. Demtchenko estime qu'on peut attribuer le fait que les délégations du Royaume-Uni et des Pays-Bas sont d'accord sur le fond de la question au désir qu'a la délégation des Etats-Unis d'obtenir ce répit. Toutefois, c'est là une façon fort peu orthodoxe de se servir de la manière dont travaille l'Assemblée générale.

Il invite donc instamment la Commission à terminer l'établissement des deux conventions au cours de la troisième session de l'Assemblée générale.

M. Ingebretsen (Norvège) prend place au fauteuil présidentiel.

M. VAN HEUVEN GOEDHART (Pays-Bas) signale au représentant de la RSS d'Ukraine que de nombreux représentants se sont fréquemment abstenus lors des votes qui ont eu lieu à l'occasion de la discussion de la seconde convention; dans certains cas, le nombre des abstentions a dépassé celui des représentants qui ont voté pour ou contre telle ou telle proposition. Cela prouve qu'il y a beaucoup de délégations qui ne se laissent pas imposer les vues d'autrui, et qui ne croient pas pouvoir se prononcer quant au fond sur les propositions dont elles étaient saisies. C'est pour cette raison, et pour cette raison seulement, qu'il a proposé de différer l'adoption de la convention. Il importe que les représentants se prononcent d'une façon bien plus explicite pour que la convention puisse être entièrement satisfaisante.

M. WOULBROUN (Belgique) appuie la proposition soumise en premier lieu par les Pays-Bas (A/C.3/498). La proposition primitive du Royaume-

committee had been objectionable on the grounds of its probable financial implications. The revised Netherlands proposal (A/C.3/500) was equally undesirable because it involved the prolongation of a session of the General Assembly and might create a precedent.

Mr. STEPANENKO (Byelorussian Soviet Socialist Republic) observed that when amendments to the first convention undesirable to the United States and United Kingdom delegations had been submitted, those delegations had argued that their appropriate place was in the convention on freedom of information. The second convention, however, was being regarded as something quite separate from the first. In existing circumstances, correspondents and information agencies had been accorded almost all the privileges which the authors of the first convention—the leading United States newspaper publishers—desired, whereas all effective restrictions would be deferred. The USSR representative had correctly argued that the two conventions were an organic whole; they should be presented to the General Assembly as such, so that the Assembly could make amendments affecting both conventions. If, as had been contended, it was urgent to complete the first convention, it was equally urgent to complete the second.

The Netherlands proposal should not, therefore, be adopted.

Mr. KAHALI (Syria) could not agree with the United States representative that the first convention was a satisfactory document. It might be desirable politically, but from the juridical point of view it was deplorable. Moreover, it had damaged the prestige of the United Nations in the eyes of the Press and the public. He had, for example, received a communication from the International League for the Rights of Man protesting against the article permitting censorship. The first convention had not yet been adopted; there was still time to reconsider it in the interval before the fourth session.

He would therefore oppose the Netherlands proposal if it referred only to the second convention but would support it if both conventions were mentioned in it.

In reply to Mr. KAYSER (France), Mr. DAVIES (United Kingdom) said that rule 112 of the rules of procedure referred to reconsideration "at the same session" of the General Assembly. The Committee could resume discussion of the second convention at any point it wished when it met before the opening of the fourth session. The reconsideration of articles 2 and 4 would not then require the vote of a two-thirds majority.

The CHAIRMAN said that it was not clear from the text before the Committee (A/C.3/500) whether the reference was to the Third Committee of the third or of the fourth session of the

Uni relative à la création d'une commission spéciale prêtait à objection en raison des incidences financières qu'elle risquait d'entraîner. Il ne convient pas davantage d'adopter la proposition révisée du représentant des Pays-Bas (A/C.3/500/Rev.1), car ce texte entraînerait la prolongation d'une session de l'Assemblée générale et risque d'établir un précédent.

M. STEPANENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que chaque fois qu'on a soumis des amendements à la première convention qui n'étaient pas du goût des délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni, ces dernières ont soutenu qu'il valait mieux les insérer dans la convention relative à la liberté de l'information. Toutefois, on considère la seconde convention comme quelque chose d'entièrement distinct de la première. Voici comment la situation se présente actuellement: on a accordé aux correspondants et aux entreprises d'information presque tous les priviléges que les auteurs de la première convention, c'est-à-dire les propriétaires des principaux journaux américains, désiraient leur conférer; quant à l'adoption des restrictions efficaces, elle serait différée. Le représentant de l'URSS a eu raison d'affirmer que les deux conventions formaient par nature un tout. C'est ensemble qu'on devrait les présenter à l'Assemblée générale afin que celle-ci puisse apporter en même temps aux deux conventions les amendements nécessaires. Si, comme on l'a soutenu, il importe d'établir d'urgence la première convention, il est tout aussi urgent de terminer la seconde.

Il n'y a donc pas lieu d'adopter la proposition des Pays-Bas.

M. KAHALI (Syrie) n'est pas d'accord avec le représentant des États-Unis qui estime que la première convention constitue un document satisfaisant. Il se peut que cette convention soit satisfaisante au point de vue politique mais elle est déplorable du point de vue juridique. En outre, elle a diminué le prestige de l'Organisation des Nations Unies auprès de l'opinion publique et de la presse. C'est ainsi par exemple que M. Kahali a reçu une communication de la Ligue internationale des droits de l'homme protestant contre l'article autorisant la censure. La première convention n'a pas encore été adoptée; il est encore temps de la soumettre à un nouvel examen pendant la période qui s'écoulera avant l'ouverture de la quatrième session.

C'est pourquoi le représentant de la Syrie se prononcera contre la proposition des Pays-Bas si elle ne s'applique qu'à la seconde convention; toutefois, il l'appuiera si elle fait mention des deux conventions.

Répondant à M. KAYSER (France), M. DAVIES (Royaume-Uni) déclare que, aux termes de l'article 112 du règlement intérieur, une proposition ne peut être examinée à nouveau "au cours de la même session" de l'Assemblée générale. La Commission pourra reprendre la discussion de la seconde convention à tout moment, au cours des réunions qu'elle tiendra avant l'ouverture de la quatrième session. A ce moment, un nouvel examen des articles 2 et 4 n'exigera pas un vote à la majorité des deux tiers.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il ne ressort pas clairement du texte dont la Commission est saisie (A/C.3/500/Rev.1) si la Troisième Commission se réunira pendant la troisième ou la quatrième ses-

General Assembly. That difficulty might, however, be obviated if the last paragraph read:

"Invites the Third Committee of the fourth session to meet two weeks before the opening of the session . . ."

Mr. DAVIES (United Kingdom) supported that amendment.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) emphasized the importance of the convention on freedom of information. In his opinion, it was by far the more important of the two conventions because it set forth the basic principles, while the first convention dealt simply with the technical problems connected with the gathering and international transmission of news.

He endorsed the Ukrainian representative's objections to the proposal for postponement of discussion of the convention on freedom of information.

The United States representative had said that there was no inherent link between the two conventions, but Mr. Tsarapkin considered that such an argument was based on a desire to adopt the first convention, giving full freedom to monopolies, while indefinitely postponing action on the second and more important convention. The argument that there were many other items still on the agenda should not be given any weight, as there was no reason why subsequent items should be given precedence over the one under discussion.

The fact that the original USSR proposal (A/C.3/389) to refer all the conventions back to the Economic and Social Council had been rejected¹ showed that there was some motive other than lack of time underlying the Netherlands proposal.

The Netherlands representative had referred to the large number of abstentions in the recent voting in the Third Committee. Mr. Tsarapkin considered that the delegations which had abstained from voting had done so, not because they were not sure which way to vote, but because they did not wish to vote openly against the United States and United Kingdom delegations.

The USSR representative was strongly opposed to the proposal for postponement, which he considered to be a purely tactical move to serve the interests of United States and United Kingdom monopolies.

Mr. VAN HEUVEN GOEDHART (Netherlands) pointed out to the USSR representative that the Netherlands delegation had been responsible for submitting the proposal for postponement. The proposal had been entirely his own idea and had not been the result of prior consultation with any other delegations. He emphasized the fact that his country was an independent sovereign State, as was proved, if proof were needed, by the fact that he had often voted against proposals emanating from the United States or United Kingdom delegations.

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Third Committee*, 179th meeting.

sion de l'Assemblée générale. Toutefois, on pourrait parer à cette difficulté en rédigeant le dernier paragraphe comme suit :

"Invite la Troisième Commission de la quatrième session à se réunir deux semaines avant l'ouverture de la session . . ."

M. DAVIES (Royaume-Uni) appuie cet amendement.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne l'importance de la convention relative à la liberté de l'information. A son sens, c'est de loin la plus importante des deux conventions parce qu'elle énonce les principes fondamentaux, tandis que la première traite simplement des problèmes d'ordre technique concernant l'accès aux informations et leur transmission d'un pays à l'autre.

Il fait siennes les objections du représentant de la RSS d'Ukraine au sujet de la proposition tendant à différer la discussion de la convention relative à la liberté de l'information.

Le représentant des Etats-Unis a dit qu'il n'y avait pas de lien naturel entre les deux conventions ; M. Tsarapkine estime que cet argument trouve son origine dans le désir de voir adopter la première convention, qui laisse une liberté complète aux monopoles, et de différer indéfiniment la décision sur la plus importante des deux conventions, c'est-à-dire la seconde. L'argument selon lequel il reste encore de nombreux points à l'ordre du jour ne devrait pas être pris en considération, car il n'y a aucune raison de donner priorité sur celui-ci à des points figurant après lui dans l'ordre du jour.

Le fait que la proposition primitive de l'URSS (A/C.3/389), tendant à renvoyer toutes les conventions au Conseil économique et social, a été repoussée¹ montre que la proposition des Pays-Bas s'inspire d'une raison tout autre que celle du manque de temps.

Le représentant des Pays-Bas a fait état du grand nombre d'abstentions lors des votes qui ont eu lieu récemment à la Troisième Commission. M. Tsarapkine estime que les délégations qui se sont abstenues de voter ont agi ainsi non pas parce qu'elles ne savaient dans quel sens voter, mais parce qu'elles n'ont pas voulu se prononcer ouvertement contre les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Le représentant de l'URSS combat énergiquement la proposition tendant à ajourner l'examen de cette question, car il n'y voit qu'une manœuvre tendant à servir les intérêts des monopoles des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

M. VAN HEUVEN GOEDHART (Pays-Bas) fait observer au représentant de l'URSS que c'est la délégation des Pays-Bas qui a soumis la proposition d'ajournement. Cette proposition émanait de lui seul et n'était nullement le résultat de consultations préalables avec d'autres délégations. Il souligne que les Pays-Bas sont un Etat souverain indépendant, ainsi que le prouverait — si cela était nécessaire — le fait que le représentant des Pays-Bas s'est, en maintes occasions, prononcé contre l'adoption de propositions soumises par les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Troisième Commission*, 179ème séance.

Mr. PÉREZ PEROZO (Venezuela) supported the United Kingdom amendment to the Netherlands proposal (A/C.3/500), but asked if there would be any financial implications.

Mr. HESSEL (Secretary of the Committee) replied that an estimate of the financial implications would be supplied on the following day.

Mr. CANHAM (United States of America) hoped that the United Kingdom amendment, if adopted, would fulfil its purpose of shortening the work of the fourth session of the General Assembly and thus contribute towards economy, rather than involve additional expenditure.

With regard to the speech made by the USSR representative, Mr. Canham said that he might have been impressed by its eloquence had not the same representative made equally eloquent speeches at previous meetings denouncing the basic principles of the convention, which he now sought to defend. Referring to the past discussions of the three draft conventions, he pointed out that the USSR delegation had consistently voted against all three conventions during the United Nations Conference on Freedom of Information. Furthermore, during the consideration of the first draft convention by the Human Rights Committee of the Economic and Social Council, the USSR delegation had contributed its full share towards the prolongation of the discussions. There had in fact been what was known in the United States Congress as a "filibuster". As a result, the Economic and Social Council had only completed discussion of one of the three draft conventions. At the beginning of the second part of the third session,¹ the USSR delegation had submitted a proposal (A/C.3/389) to refer the draft conventions back to the Economic and Social Council, a proposal which, if adopted, would have involved further delays.

Mr. Canham felt that the Third Committee had accomplished some constructive work in nearing the completion of the amalgamated text of the first two draft conventions. There had not been any attempt to undermine freedom of information, as had been alleged by the representative of the Ukrainian SSR. What had been undermined was the totalitarian concept of freedom of information, namely complete governmental control of all the means of information. That was the type of monopoly which the United States delegation sought to prevent.

In conclusion, the United States representative hoped that the Committee would complete all the work it could accomplish successfully during the current session and postpone all that it could not hope to accomplish in a manner worthy of the United Nations.

Mr. WOULBROUN (Belgium) requested that the two paragraphs of the proposal contained in document A/C.3/500 should be put to the vote separately. He would support the first paragraph but not the second.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) raised the question whether it was, technically speaking, possible for the Third Com-

M. PÉREZ PEROZO (Venezuela) appuie l'amendement du Royaume-Uni (A/C.3/500) à la proposition des Pays-Bas, mais il aimeraient savoir si cet amendement aura des incidences financières.

M. HESSEL (Secrétaire de la Commission) indique qu'une estimation des incidences financières sera fourni le lendemain.

M. CANHAM (Etats-Unis d'Amérique) espère que l'amendement du Royaume-Uni, s'il est adopté, remplira son but, qui est de réduire le travail de la quatrième session de l'Assemblée générale, et contribuera ainsi à la réalisation d'économies plutôt qu'il n'entraînera un supplément de dépenses.

Au sujet du discours prononcé par le représentant de l'URSS, M. Canham déclare qu'il aurait pu être impressionné par l'éloquence de ce dernier si le même représentant, à des séances précédentes, n'avait prononcé des discours tout aussi éloquent où il dénonçait les principes fondamentaux de la convention qu'il cherche maintenant à défendre. Rappelant les discussions auxquelles ont donné lieu antérieurement les trois projets de convention, il fait remarquer que la délégation de l'URSS a systématiquement voté contre les trois conventions au cours de la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information. En outre, au cours de l'examen du premier projet de convention par le Comité des droits de l'homme du Conseil économique et social, la délégation de l'URSS a pour sa part fortement contribué à la prolongation des débats. Ce fut là, en fait, une manœuvre d'obstruction, manœuvre bien connue au Congrès des Etats-Unis sous le nom de *filibuster*. De ce fait, le Conseil économique et social n'a mené à bien que l'examen de l'un des trois projets de convention. Au début de la deuxième partie de la troisième session¹, la délégation de l'URSS a soumis une proposition (A/C.3/389) tendant à renvoyer les projets de convention au Conseil économique et social; si cette proposition avait été adoptée, elle aurait entraîné un retard encore plus important.

M. Canham estime que la Troisième Commission a accompli un certain travail constructif puisque la rédaction du texte fusionné des deux premiers projets de convention touche à sa fin. On n'a aucunement cherché à mettre en danger la liberté de l'information, comme l'a prétendu le représentant de la RSS d'Ukraine. Ce qui a été mis en danger, c'est le concept totalitaire de la liberté de l'information, à savoir le contrôle complet du gouvernement sur tous les moyens d'information. C'est là le type de monopole auquel la délégation des Etats-Unis s'est opposée.

Pour conclure, le représentant des Etats-Unis exprime l'espoir que la Commission terminera tous les travaux qu'elle est en mesure d'accomplir avec succès au cours de cette session, et qu'elle remettra à plus tard ceux dont elle ne peut espérer s'acquitter d'une manière digne de l'Organisation des Nations Unies.

M. WOULBROUN (Belgique) demande que les deux paragraphes de la proposition qui figure au document A/C.3/500/Rev.1 soient mis aux voix séparément. Il donnera son appui au premier paragraphe, mais non au second.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si, du point de vue technique, il est possible que, pour la quatrième

¹ See 181st meeting.

¹ Voir la 181ème séance.

mittee of the fourth session to meet two weeks before the opening of the fourth session itself. Such questions as the election of officers and the allocation of agenda items could surely only be settled after the fourth session of the Assembly had actually opened.

Mr. DAVIES (United Kingdom) thought that the Third Committee was fully competent to elect its own officers, under rule 94 of the rules of procedure. Nevertheless, if there were any serious procedural difficulties involved in convening the Third Committee before the opening of the fourth session itself, he would revert to his original proposal that an *ad hoc* committee should be convened.

The CHAIRMAN pointed out that in adopting the United Kingdom proposal the Third Committee would only be making a recommendation. Before that recommendation came up for discussion by the Assembly there would be time for the competent organ to consider any technical difficulties which might be involved.

Mr. RAO (India) proposed that the Committee should adjourn in order to think the matter over and to obtain the Secretariat's opinion on the financial and other implications before coming to a decision.

The CHAIRMAN agreed to adjourn the meeting and said that he would consult with the President of the Assembly on the subject before the following meeting.

The meeting rose at 5.40 p.m.

TWO HUNDRED AND EIGHTEENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Friday, 6 May 1949, at 11 a.m.*

Chairman: Mr. Charles MALIK (Lebanon).

153. Freedom of information: report of the Economic and Social Council (A/631) (continued)

DRAFT CONVENTION ON FREEDOM OF INFORMATION (E/1065) (CONTINUED)

Procedural proposal submitted by the Netherlands delegation (A/C.3/498) (continued)

Mr. DAVIES (United Kingdom) recalled that at the previous meeting his delegation had proposed that the draft convention should be referred to an *ad hoc* committee which would meet two weeks before the opening of the fourth session of the General Assembly. It had later accepted the Australian suggestion that that task should be entrusted to the Third Committee itself. It seemed, however, that there were procedural difficulties in the way of the Netherlands suggestion. For that reason the United Kingdom delegation wished to return to its first idea, as embodied in the proposal (A/C.3/501) which it formally submitted to the Committee.

Mr. BAROODY (Saudi Arabia) feared that a body such as that proposed by the United Kingdom delegation might determine its own rules of

session, la Troisième Commission se réunisse deux semaines avant l'ouverture de la session elle-même. Des questions telles que celles de l'élection du bureau et de la répartition des points de l'ordre du jour ne pourraient certainement être réglées qu'après l'ouverture effective de la quatrième session de l'Assemblée.

M. DAVIES (Royaume-Uni) estime que, aux termes de l'article 94 du règlement intérieur, la Troisième Commission est parfaitement compétente pour élire son bureau. Néanmoins, si la réunion de la Troisième Commission avant l'ouverture de la quatrième session elle-même devait entraîner des difficultés sérieuses de procédure, il reviendrait à sa proposition initiale, qui tendait à la convocation d'une commission spéciale.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que la Troisième Commission, en adoptant la proposition du Royaume-Uni, émettrait seulement une recommandation. Avant que cette recommandation ne vienne en discussion à l'Assemblée, l'organe compétent aurait le temps d'examiner toutes difficultés d'ordre technique qu'elle pourrait entraîner.

M. RAO (Inde) propose que la Commission s'adjourne afin que ses membres puissent, avant de prendre une décision, réfléchir à la question et recevoir l'avis du Secrétariat sur les incidences financières et autres de la proposition.

Le PRÉSIDENT accepte de lever la séance et déclare qu'il conférera sur le sujet en discussion avec le Président de l'Assemblée avant la prochaine séance.

La séance est levée à 17 h. 40.

DEUX CENT DIX-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le vendredi 6 mai 1949, à 11 heures.*

Président: M. Charles MALIK (Liban).

153. Liberté de l'information: rapport du Conseil économique et social (A/631) (suite)

PROJET DE CONVENTION RELATIF À LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION (E/1065) (SUITE)

Proposition de procédure présentée par la délégation des Pays-Bas (A/C.3/498) (suite)

M. DAVIES (Royaume-Uni) rappelle que sa délégation avait proposé à la précédente séance de confier l'examen du projet de convention à une commission spéciale qui se réunirait deux semaines avant l'ouverture de la quatrième session de l'Assemblée générale. Elle avait ensuite accepté, sur la suggestion du représentant de l'Australie, de confier cette tâche à la Troisième Commission elle-même. Il semble toutefois que cette dernière solution se heurte à des difficultés d'ordre réglementaire. C'est pourquoi la délégation du Royaume-Uni revient à son idée première et saisit formellement la Commission d'une proposition dans ce sens (A/C.3/501).

M. BAROODY (Arabie saoudite) craint qu'un organisme comme celui dont la délégation du Royaume-Uni propose la constitution n'établisse